



CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 12 février 2018

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2018-21

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

L'an deux mille dix-huit le lundi douze février à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 février 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ après la DEL-2018-34), M. Marc GOUA (départ après la DEL-2018-21), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, M. Gino BOISMORIN, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD (départ après la DEL-2018-42), Mme Chadia ARAB (départ après la DEL-2018-23), M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON (départ après la DEL-2018-21), Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. Alain FOUQUET (départ après la DEL-2018-21), Mme Pascale GALÉA, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC (départ après la DEL-2018-21), Mme Isabelle LE MANIO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2018-37), Mme Constance NEBBULA (départ après la DEL-2018-21), M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO (départ après la DEL-2018-21), Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENO, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles SAMSON (départ après la DEL-2018-21), Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ après la DEL-2018-26), Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Bernard DUPRE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, M. André MARCHAND, Mme Pascale MITONNEAU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Franck POQUIN, Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
Mme ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (à partir de la DEL-2018-24)
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
M. Grégory BLANC a donné pouvoir à M. Marc GOUA (jusqu'à son départ)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (à partir de la DEL-2018-22)
Mme Annie DARSONVAL a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2018-22)
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Claude GUÉRIN
Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à son départ)
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir de la DEL-2018-22)

M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à M. Joël BIGOT
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à M. Pierre VERNOT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Alain PAGANO, Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 février 2018.

EXPOSE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2312-1), un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La récente loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 ont complété cet article du CGCT en ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines lors de ce débat budgétaire.

En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2018 seront donc structurées autour de d'un rapport principal et de deux rapports annexes selon le sommaire suivant :

I - Rapport principal sur les orientations financières :

- 1- Un territoire urbain en pleine mutation financière : diagnostic et perspectives**
 - Portrait financier du Territoire de la Communauté Urbaine - Etude Banque postale
 - Rappels de la stratégie financière du mandat et des premiers résultats 2014-2017
- 2- Eléments pluriannuels 2018-2020 : Pacte, Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement**
 - Une projection des niveaux d'épargne et d'endettement sur 3 ans
 - Une présentation des engagements pluriannuels du Plan Pluriannuel d'Investissement
- 3- Orientations du projet de BP 2018**
 - Les principales orientations du projet de BP 2018 : évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement

II - Rapport annexe sur la gestion de la dette :

- Une présentation de la structure de l'encours
- Les actions de désensibilisation menées sur les emprunts toxiques
- Un point d'actualité sur le fonds de soutien

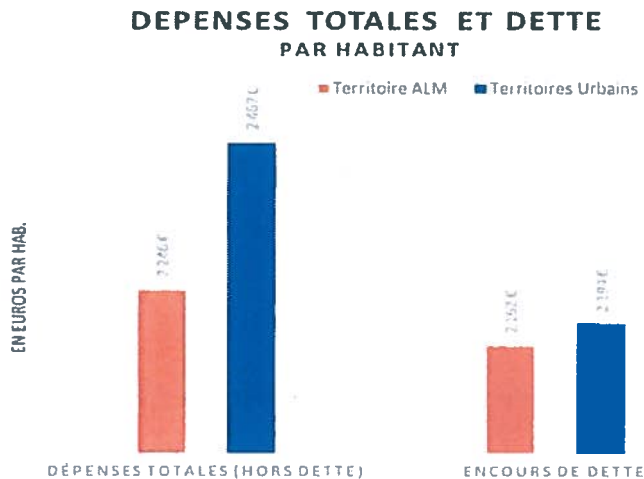
III - Rapport annexe dédié aux ressources humaines :

- Les orientations stratégiques en matière de ressources humaines
- Un point sur la structure des effectifs
- Des éléments autour des conditions de rémunération et de la durée effective du travail
- Schéma de mutualisation : point d'étape et programme de travail 2018
- Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

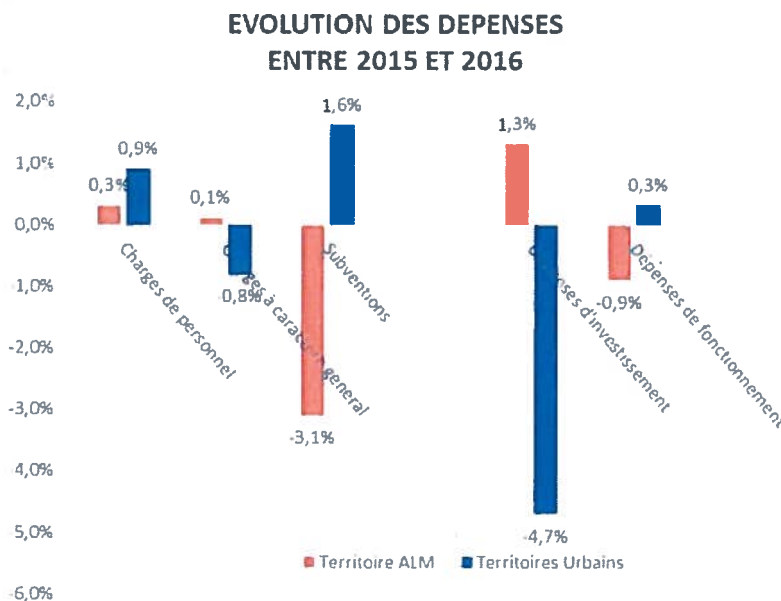
Portrait financier - Territoire de la Communauté Urbaine

La banque postale a réalisé récemment une étude originale sur la situation financière de notre territoire en agréant pour la première fois les comptes de l'EPCI et ceux de l'ensemble des communes à partir des données 2015 et 2016. Ses résultats sont plutôt rassurants et dénotent la bonne gestion de nos collectivités.

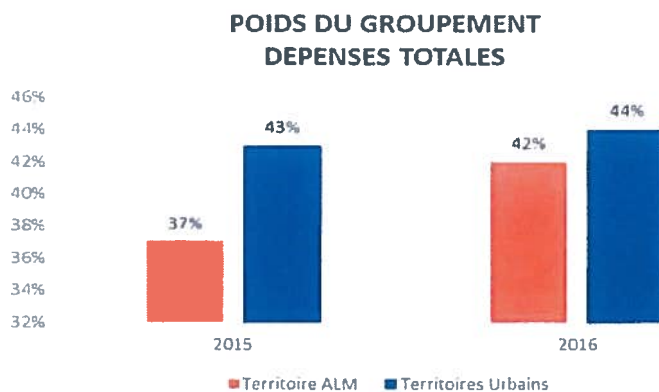
Quelques graphiques en donnent l'illustration plus efficacement qu'un long exposé.



Ainsi, les collectivités angevines (au sens large) **dépensent-elles moins (2 246 € par habitants en 2016) et sont-elles moins endettées (2 162 € par habitant)** que la moyenne des territoires urbains (50 territoires urbains hors Ile de France).



De même, font-elles preuve d'une meilleure **maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement (-0,9 % entre 2015 et 2016)** tout en réussissant - tour de force dans un contexte de baisse drastique de la DGF - à **préserver l'investissement qui augmente de 1,3 % quand le panel diminue de près de 5 %.**



L'étude de la banque postale met également en perspective **l'intégration croissante de notre territoire** accélérée par le passage en Communauté urbaine à partir de septembre 2015 (au titre des compétences). Angers Loire Métropole passe ainsi de 37 % à 42 % de l'ensemble des dépenses et se rapproche ainsi de la moyenne des territoires urbains.

Stratégie financière du mandat

Le projet de territoire d'Angers Loire Métropole s'appuie sur une stratégie financière solide. Cette stratégie s'appuie et se renforce par les résultats constatés sur ces quatre dernières années :

- une action volontariste de réduction du volume des emprunts toxiques dans l'encours de la collectivité en passant de 39 % de la dette en 2014 à 27 % aujourd'hui et la mise en place d'une information renforcée des instances communautaires en matière d'emprunt,
- **un désendettement continu de la collectivité de plus de 27 M€ entre 2014 et 2018,**
- **l'amélioration de notre épargne nette de près de 30 M€ par rapport au BP 2014** (c'est à dire le doublement du niveau d'épargne prévu) s'est opérée sans augmentation de la fiscalité et dans un contexte de forte baisse de la DGF (45 M€ en cumulé sur le mandat),
- un niveau d'investissement conséquent projeté à plus de 700 M€ sur le mandat (plus de la moitié déjà réalisée fin 2017),
- pas de hausse de la fiscalité conformément à nos engagements,
- une nouvelle page ouverte pour Biopôle : le projet de réindustrialisation et la création de la nouvelle Société Publique Locale pour le futur centre de tri,

L'objet de la présentation qui suit va s'attacher à rappeler les objectifs de cette stratégie, à dresser un premier bilan de sa mise en œuvre et à esquisser des éléments de prospective pour les 3 prochaines années. Ces éléments seront ensuite complétés par des informations sur les hypothèses d'évolution des principales dépenses et recettes prévues au budget primitif 2018.

Eléments pluriannuels 2018-2020 : Pacte, Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

► Pacte financier Etat-Collectivité : Un contrat pluriannuel de maîtrise des dépenses

Cette année, nos différentes projections pluriannuelles s'inscrivent dans un contexte législatif renouvelé avec de nouvelles dispositions prévues par la loi de programmation des finances publiques. Les articles 13 et 29 de cette loi prévoient un **dispositif contractuel de maîtrise des dépenses du budget principal sur la période 2018-2020** pour les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 M€.

L'objectif national d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement a été fixé à **1,2% par an par rapport à une base 2017**. Pour tenir compte des spécificités locales, trois critères (la démographie, la pauvreté de la population et les efforts de gestion passés) ont été précisés par la loi pour moduler, à la hausse ou à la baisse de 0,15 % par critère, le taux de 1,2 %. Au final l'application du dispositif induira nécessairement un taux d'évolution maximum fixé entre 0,75 % et 1,65 %.

A ce jour, les services de l'Etat ne nous ont pas encore communiqué le positionnement de notre collectivité par rapport à ces critères.

A noter qu'en cas de non-respect de cette trajectoire de dépenses, l'Etat prélèvera 75 % du dépassement sur les douzièmes de fiscalité locale de l'année N+1.

Même si nous manquons encore d'éléments méthodologiques sur la mise en œuvre précise du dispositif, ce contexte législatif ne remet pas en cause les hypothèses de construction de notre budget 2018 ni celles anticipées pour 2019 et 2020 (évolution RH : inférieure à 1 % ; charges générales : - 2 % ; autres frais de fonctionnement : 0 %).

A ce stade et à périmètre constant, les premiers chiffres obtenus du CA 2017 et la projection de CA 2018 confirment que nous respecterons bien cette évolution maximum de 1,2 % sur les trois ans qui viennent.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	Evolution CA 2017 - CA 2018	Evolution CA 2018 - CA 2019	Evolution CA 2019 - CA 2020
Taux maximum d'évolution fixé par la loi *	1,20%	1,20%	1,20%
Taux d'évolution anticipé ALM	0%	1,20%	1,20%

* Sous réserve de l'éligibilité aux critères de modulation

► Eléments de prospective pour la période 2018-2020 (budget principal)

Compte tenu d'un environnement institutionnel en pleine mutation, l'exercice de prospective budgétaire a pour objectif de dégager les grandes tendances du budget principal pour les années à venir sur la base d'hypothèses réalistes (*évolution RH : inférieure à 1 % ; charges générales : - 2 % ; autres frais de fonctionnement : 0 % ; stabilité de la DGF jusqu'en 2020 ; 45 M€ de charges nettes d'investissement sur le budget principal*)

Les principaux enseignements à fin 2020 de cette étude prospective s'améliorent **nettement par rapport aux estimations réalisées en 2017** et permettent d'envisager les niveaux d'épargne et d'endettement suivants sur les 3 prochaines années :

- une épargne nette en constante progression pour atteindre 32 M€ fin 2020 (17,43 M€ en 2014),
- un niveau d'emprunt du budget principal autour de 20 M€ par an en moyenne sur la période 2015-2020,
- la dette du budget principal s'élèvera à 150 M€ fin 2020 (contre 87 M€ fin 2014), hausse compensée par une baisse équivalente de la dette des budgets annexes. **Au final, il ne devrait**

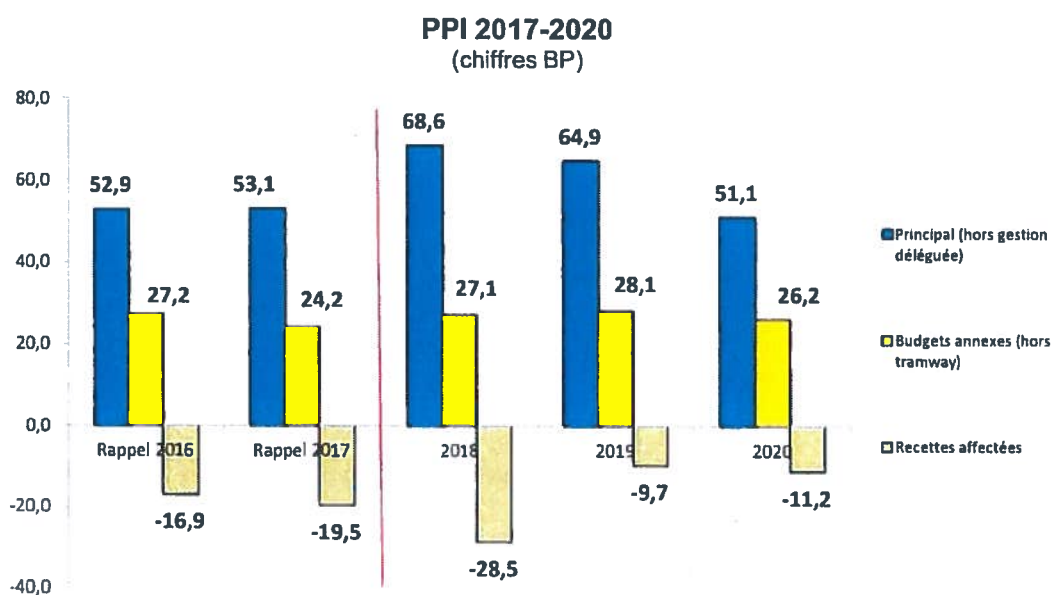
pas être constaté d'accroissement de l'encours de dette global autre que celui lié au financement du tramway, et encore, pas en totalité,

- une capacité de désendettement qui reste à moins de 5 années en fin de période.

Afin de compléter ces éléments de prospective, la présentation des engagements pluriannuels via le Plan Pluriannuel d'Investissement permet d'avoir une vision plus précise des principales opérations qui seront portées par la collectivité d'ici la fin du mandat.

► Le Plan pluriannuel d'investissement : 2018-2020

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2018-2020 démontre **une grande stabilité des engagements des budgets annexes** hors projet de 2^{ème} ligne avec une moyenne de 27 M€. La hausse des investissements pour le budget principal est compensée pour partie par des recettes affectées à certaines politiques. Ainsi le montant d'investissement net en 2018 est ramené à 40,1 M€ (soit 68,6 M€ de dépenses - 28,5 M€ de recettes affectées).



PPI budget principal

Les deux tableaux suivants détaillent par politique publique la projection des crédits d'investissement potentiels sur les 3 prochaines années et proposent une sélection des principales opérations d'investissement programmées :

- **PPI par politique publique**

Libellé secteur intervention	Projet BP 2018	2019	2020	Total 2018-2020 Hors Dette
Urbanisme logement aménagement urbain	17 895 001	26 498 000	23 025 000	67 418 001
Développement économique et du tourisme	29 956 672	16 924 771	13 925 731	60 807 174
Pilotage mutualisé politiques	6 387 000	6 017 250	6 017 250	18 421 500
Innovation enseignement supérieur et recherche	4 771 380	5 030 000	2 238 000	12 039 380
Déplacements	2 799 000	3 100 000	320 000	6 219 000
Accueil des gens du voyage	2 082 400	2 113 500	3 323 500	7 519 400
Voirie et espaces publics	3 250 000	3 300 000	500 000	7 050 000
Protection de l'environnement	1 074 500	1 375 500	1 295 500	3 745 500
Parcs, jardins et paysages	422 650	497 400	497 400	1 417 450
Total général Hors Dette	68 638 603	64 856 421	51 142 381	184 637 405

PPI budgets annexes (hors réseaux de chaleur, lotissements économiques et aéroport)

Le document détaillé ci-dessous reprend pour l'ensemble des budgets annexes la programmation à venir.

Politique Sectorielle	Operations	2018	2019	2020	Total General
Transports	Ligne B - Frais de maîtrise d'ouvrage	17 546 500	18 810 000	81 986 600	118 343 100
	Ligne B - Acquisitions foncières	647 000	300 000	163 400	1 110 400
	Ligne B - Etudes avant projet	50 000	50 000	50 000	150 000
	Sous-total Tram	18 243 500	19 160 000	82 200 000	119 603 500
	Agence Clientèle	-	20 000	20 000	40 000
	Aménagement entretien réseau	418 000	500 000	200 000	1 118 000
	Audits, expertise	-	150 000	150 000	300 000
	Centre Techniq. des Transports	135 000	100 000	100 000	335 000
	Equipements des voyageurs	120 000	100 000	100 000	320 000
	Equipements d'expl. des lignes	150 000	120 000	100 000	370 000
	Equipements embarqués	651 500	2 250 000	600 000	3 501 500
	Matériel roulant - TPMR	140 000	150 000	150 000	440 000
	Aménagement gare St Laud et pôle Joffre	-	100 000	100 000	200 000
	Dépôt des bus - Transports Urbain	300 000	1 500 000	800 000	2 600 000
	Matériel roulant - Transports Urbain	2 600 000	-	3 500 000	6 100 000
	Frais généraux	3 200	-	-	3 200
	Aménagement Transports en Commun	-	-	-	-
Sous-total Transports	4 517 700	4 990 000	5 820 000	15 327 700	
Total Transports	22 761 200	24 150 000	88 020 000	134 931 200	
Déchets	Travaux Déchèteries	500 000	500 000	1 550 000	2 550 000
	Véhicules - Déchèteries	483 700	449 700	283 700	1 217 100
	Matériel mobilier - Déchèt.	42 000	42 000	42 000	126 000
	Etudes Déchèteries	75 000	42 000	42 000	159 000
	Activités - Déchèteries et CE	20 000	20 000	20 000	60 000
	Activités - Déchets ressources	35 000	17 000	17 000	69 000
	Activités - Collecte des OM	30 000	30 000	30 000	90 000
	Centre technique Déchets	178 000	100 000	100 000	378 000
	Biopole	110 000	110 000	110 000	330 000
	Centre de tri	50 000	10 000	10 000	70 000
	Matériel Mobilier - COM	950 000	950 000	950 000	2 850 000
	Matériel mobilier - CS	110 000	110 000	110 000	330 000
	Matériel mobilier - Prévention	50 000	50 000	50 000	150 000
Véhicules - Collecte des OM	1 120 000	1 020 000	1 020 000	3 160 000	
Total Déchets	3 753 700	3 450 700	4 334 700	11 539 100	
Cycle de l'eau - Assainissement	Construction/Extension de STEP	1 015 000	1 000 000	900 000	2 915 000
	Logistique / moyens transvers.	126 900	47 800	47 800	222 500
	Logistique et Garage	362 000	110 000	120 000	592 000
	Logistique et Magasin CT	162 000	112 000	122 000	396 000
	Maint. Gros ent. STEP Baumette	80 000	150 000	150 000	380 000
	Maintenance et gros entretien réseaux	504 100	390 000	390 000	1 284 100
	Opérations pour cpte de tiers	50 000	40 000	40 000	130 000
	Schéma direct. Assainissement	150 000	200 000	250 000	600 000
	Travaux STEP Baumette	2 500 000	3 000 000	2 000 000	7 500 000
	Réseaux de collecte des Eaux Usées	5 210 000	5 570 000	5 650 000	16 430 000
	SPANC	255 000	10 000	10 000	275 000
	Bâtiments	20 000	50 000	-	70 000
SIG référentiel topographique PCRS Asst	65 000	65 000	65 000	195 000	
Total Cycle de l'eau - Assainissement	10 500 000	10 744 800	9 744 800	30 989 600	
Cycle de l'eau - Eau	Bâtiments	1 555 000	1 900 000	242 000	3 697 000
	Compteurs d'abonnés	700 000	800 000	800 000	2 300 000
	Coopération décentralisée	50 000	80 000	80 000	210 000
	Sectorisation et prélocalisation	850 000	639 000	-	1 489 000
	Logistique / moyens transvers.	174 500	128 000	128 000	430 500
	Logistique et Garage	290 000	300 000	300 000	890 000
	Logistique et Magasin CT	80 000	72 000	72 000	224 000
	Opérations pour cpte de tiers	10 000	60 000	60 000	130 000
	Production et stockage	670 800	968 000	643 000	2 281 800
	Réseau distribut. eau potable	3 496 000	3 650 000	3 650 000	10 796 000
	Schéma directeur eau potable	-	-	-	-
	Travaux entretien des réseaux	155 000	100 000	100 000	355 000
SIG référentiel topographique PCRS Eau	65 000	65 000	65 000	195 000	
Total Cycle de l'eau - Eau	8 096 300	8 697 000	6 075 000	22 803 300	
Total général hors dette	45 111 200	47 042 500	108 174 500	200 328 200	
Total général hors dette et hors ligne B	26 867 700	27 882 500	25 974 500	80 724 700	

Les orientations du projet de BP 2018

► Les principales projections 2018

Les premières projections du budget général (budget principal et budgets annexes) 2018 permettent de garantir que l'ensemble des objectifs de notre stratégie financière pluriannuelle seront tous atteints pour cet exercice budgétaire 2018 à travers :

- une hausse des différents niveaux d'épargne et plus spécifiquement une augmentation de l'épargne nette de 17,9 % entre 2017 et 2018,
- des dépenses de personnel stabilisées à 0 %,
- un niveau équivalent du recours à l'emprunt entre les deux BP,
- un niveau d'investissement en progression de près de 20 M€,
- pas d'accroissement de l'encours de dette autre que celui lié au financement du tramway.

	BP 2017		BP 2018 Hors Loire Authion		Evolutions BP 2017 / BP 2018		BP 2018 Avec Loire Authion		Evolutions BP 2017 / BP 2018	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Rec.	Dép.	Recettes	Dépenses	Rec.	Dép.
Fonctionnement	294,82	220,14	303,71	221,90	3,0%	0,8%	310,61	227,03	5,4%	3,1%
Epargne brute	63,43		70,90		11,8%		72,65		14,5%	
Investissement		113,14		132,87		17,4%		135,38		19,7%
Epargne nette	43,47		51,25		17,9%		52,84		21,6%	
Emprunt	31,23		32,94		5,5%		30,95		-0,9%	
Autres recettes	38,44		52,59		36,8%		55,50		44,4%	

Budget général hors budget lotissements économiques - En millions d'€

► Les évolutions suite à l'adhésion de Loire-Authion

La structure de ce projet de budget primitif 2018 est encore une fois marquée par un changement fort de périmètre géographique d'Angers Loire Métropole de BP à BP lié à l'adhésion de Loire-Authion à notre Communauté Urbaine. C'est pourquoi, il est proposé de comparer les deux budgets primitifs à périmètre constant (BP 2017 et projet de BP 2018 hors Loire-Authion)

Même si les ajustements exposés ne sont pas encore totalement exhaustifs (certains périmètres comme celui du transport n'ont pas été retraités), cette présentation permet de conserver une base de comparaison satisfaisante suite à l'adhésion de Loire-Authion. Les principaux retraitements concernent :

- le transfert d'une partie du produit de fiscalité de Loire Authion vers la Communauté Urbaine, le supplément de dotation associée à l'évolution du nombre d'habitant pour **6,91 M€**,
- la prise en charge par les différents budgets d'ALM de dépenses associées aux compétences transférées (voirie, eau, assainissement...) pour **7,64 M€** (5,13 M€ en fonctionnement et 2,51 M€ en investissement).

Pour information, vous trouverez ci-après la **présentation simplifiée des effets de cette adhésion sur le projet de BP 2018** :

Effet Loire Authion sur le projet de BP 2018 (en M€)		
	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	6,91	5,13
Epargne brute	1,75	
	Recettes	Dépenses
Investissement		2,51
Epargne nette	1,60	
Autres recettes	0,11	
Solde	0,81	

Budget général hors budget lotissements économiques - En millions d'€

NB : Dans ce tableau, il n'est pas fait état :

- des charges futures connues ou à venir qui seront portées par ALM suite à cette adhésion,
- de la reprise exceptionnelle des résultats des activités eau et assainissement de 2,8 M€ prévue en 2018.

► La balance générale du budget 2018

La balance générale du budget pour 2018 *avant reprise* des résultats s'équilibre comme suit :

Fonctionnement									(en milliers d'Euros)		
	Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainis	Budget Déchets	Budget Aéroport	Budget Transport	Budget Réseaux	Total BP 2018	Total BP 2017	Écart en €	Écart en %
Recettes	151 558	28 345	23 068	34 314	600	66 480	1 381	303 706	294 815	8 891	3,02%
Dépenses	114 925	18 252	14 337	24 271	755	49 104	254	221 899	220 137	1 762	0,80%
Epargne de gestion	36 633	8 093	8 731	10 043	-155	17 356	1 107	81 607	74 678	7 129	9,56%
Annuité (C + I)	11 817	2 635	1 643	2 368	0	11 363	730	30 556	31 214	-658	-2,11%
Epargne nette	24 816	5 458	7 088	7 675	-155	5 993	377	51 251	43 484	7 767	17,92%
Investissement											
Dépenses Equipement	87 655	7 470	10 203	3 754	100	22 781	925	132 867	113 139	19 728	17,44%
TOTAL DEPENSES	87 655	7 470	10 203	3 754	100	22 761	925	132 867	113 139	19 728	17,44%
Recettes d'Investissement	44 006	2 012	3 115	228	20	4 885	548	54 811	38 443	16 368	42,58%
Emprunts	18 833	0	0	0	0	11 883	0	30 716	31 232	-516	-1,65%
Epargne nette	24 816	5 458	7 088	7 675	-155	5 993	377	51 251	43 484	7 767	17,92%
TOTAL RECETTES	87 655	7 470	10 203	7 903	-135	22 761	925	136 778	113 139	23 639	23,11%

► Résultats 2017

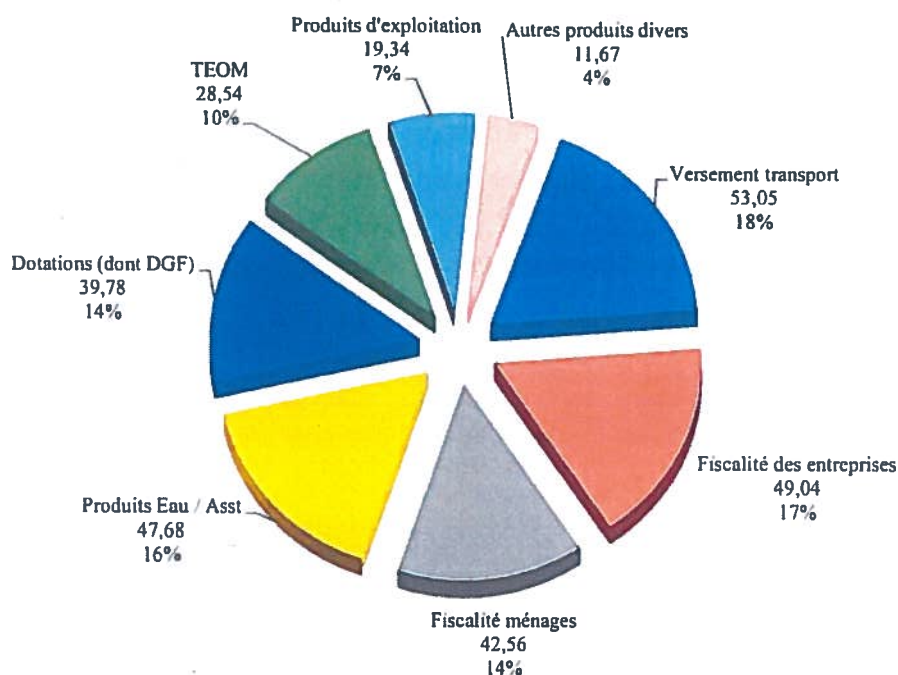
Les résultats 2017 seront repris après vote du CA 2017. Le résultat global de clôture 2017 (hors budget annexe lotissements économiques) est estimé à 34,4 M€ (68,5 M€ d'excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement de - 34,1 M€).

L'estimation du montant des restes à réaliser est de 14,74 M€ en dépenses nettes (19,74 M€ en dépenses compensées par 5,6 M€ de recettes).

Ces premières estimations seront confirmées dans les prochaines semaines et validées lors du compte administratif en juin 2018. Il peut d'ores et déjà être précisé que les résultats 2017 sont en progression par rapport aux années passées et sur des niveaux qui permettront de limiter significativement le recours à l'emprunt sur 2018.

► Les recettes de fonctionnement : structure et évolution

▪ Structure des principales ressources de fonctionnement (en M€)



Hors participations du budget principal aux budgets annexes

▪ Hypothèses d'évolution des principales recettes du budget général

Au global, les recettes de fonctionnement consolidées sont en hausse de 3 % hors effet Loire Authion.

Budget Général - Recettes de fonctionnement						
	BP 2017	BP 2018 hors Loire Authion	Evol	BP 2018	Effet Loire Authion	%
Versement transport	51 000	53 050	10%	53 050	0	10
Fiscalité ménages	41 617	42 557	2%	44 263	1 706	4
Fiscalité des entreprises	45 909	49 043	7%	50 050	1 007	9
Produits Eau /Asst	46 303	47 682	3%	49 489	1 807	6
Dotations, subventions, participations	40 063	39 784	-1%	41 088	1 304	3
<i>dont DGF</i>	33 418	33 023	-1%	34 327	1 301	3
TEOM	28 100	28 540	2%	28 540	0	1
REOM	0	0	0%	961	961	3
Produits d'exploitation	18 266	19 337	6%	19 337	0	6
Autres produits divers	11 251	11 671	4%	11 793	122	1
Particip. du Budget principal aux budgets annexes	12 307	12 042	-2%	12 042	0	-2
Sous total	294 816	303 706	3,0%	310 613	6 907	5,4%

Versement transport

Compte tenu du contexte économique, la prudence nous avait conduit à inscrire lors du BP 2017 un niveau de versement transport de 51 M€. Le projet de compte administratif 2017 fait apparaître un niveau de recettes supérieures à 53,7 M€ et nous amène donc à relever notre projection de produit 2018 à 53 M€.

Fiscalité ménages et entreprises

Le produit fiscal représente environ 1/3 des recettes de la collectivité pour 2018. Ce produit comprend :

- pour la fiscalité ménages : la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti et non bâti,
- pour la fiscalité entreprises : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions sur les entreprises de réseaux (IFER).

Pour la partie ménages, l'évolution retenue pour déterminer l'estimation du produit fiscal 2018 est réalisée sur les bases 2017 notifiées augmentées de 1 % (actualisation des bases en fonction du taux d'inflation estimé à compter de 2018 sauf locaux professionnels).

La loi de finances pour 2018 instaure le dégrèvement de la taxe d'habitation due pour les résidences principales. Progressivement à partir de 2018, celui-ci doit permettre en 3 ans de dispenser, sous condition de revenus, environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe.

La suppression de la taxe d'habitation fera l'objet d'un dégrèvement, aux taux respectifs sur les années 2018, 2019 et 2020 de 30 %, 65 % et 100 %, sur la base des taux et des abattements appliqués en 2017. Ce dispositif va permettre la compensation financière pour la collectivité en 2018.

Pour la partie entreprises, les prévisions de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises sont basées sur les dernières notifications fournies par le Ministère des Finances lesquelles sont en hausse de 4,4 % par rapport au produit notifié en 2017.

Le niveau de la taxe sur les surfaces commerciales (4,7 M€) et des impositions sur les entreprises de réseaux (1,1 M€) a été projeté sur le projet de BP 2018 au niveau des réalisations 2017.

Produit d'exploitation eau et assainissement

Les prévisions de produit d'exploitation pour 2018 (+1,6 % pour le budget eau et + 3,8 % pour le budget assainissement) sont en hausse sous l'effet combiné d'une évolution favorable des volumes et de la hausse des tarifs.

Dotation globale de fonctionnement

La DGF, principale dotation des collectivités locales, est depuis 2013 ponctionnée du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques.

Même si la loi de Finances pour 2018 ne prévoit pas une nouvelle augmentation de cette contribution, le prélèvement cumulé de 21 M€ entre 2014 et 2018 continue de peser sur notre DGF 2018.

L'adhésion de Loire Authion va générer, quant à elle, un effet positif sur notre DGF avec un montant supplémentaire d'environ 0,9 M€ (60 €/habitant x 16 157 habitants).

Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est ajusté à 28,5 M€. Ce montant correspond au niveau constaté de produit encaissé en 2017 (28,3 M€) majoré du taux d'inflation national appliqué aux valeurs locatives.

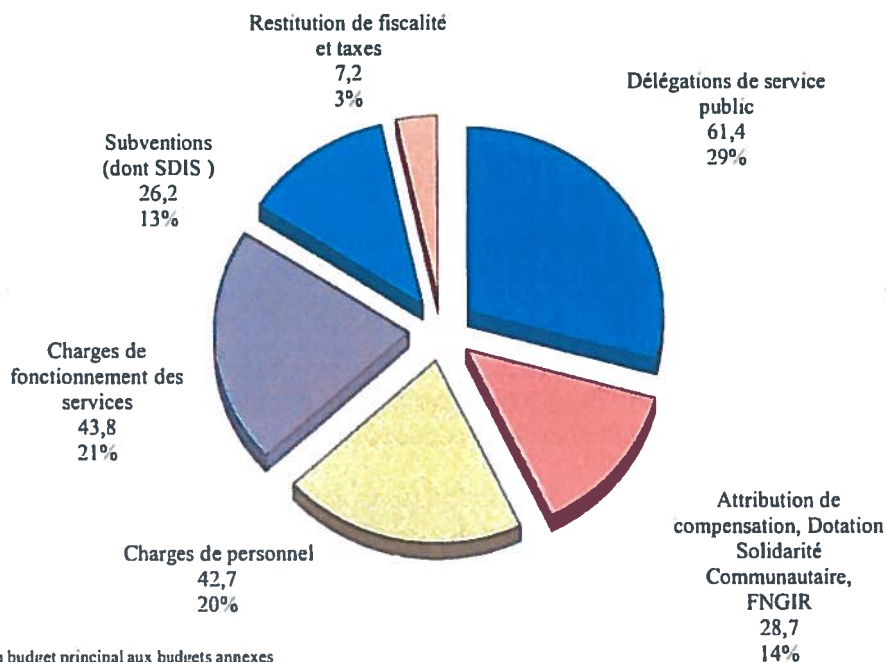
Autres produits d'exploitation

Concernant les autres produits d'exploitation essentiellement portés par le budget principal, il s'agit en grande partie des remboursements des frais de mutualisation, de la participation des budgets annexes aux frais de structure.

Au global l'ensemble des produits de cette rubrique devrait évoluer de 5,9 % par rapport au BP 2017. 1 M€ supplémentaires concernent les modalités d'inscription des frais de mutualisation avec la Ville d'Angers.

► Les dépenses de fonctionnement : structure et évolution

▪ Structure des dépenses de fonctionnement (en M€)



▪ Hypothèses d'évolution des principales dépenses du budget général

Les dépenses de fonctionnement consolidées (hors dette) sont maîtrisées et progressent de seulement **0,8 %**.

Budget Général - Dépenses de fonctionnement					
	BP 2017	BP 2018 hors Loire Authion	Evol	BP 2018	Effet Loire Authion
Personnel	42 721	42 716		43 052	336
DSP / contrats d'exploitation	58 654	61 380		61 810	430
<i>dont Eau et Assainissement</i>	2 460	2 460		2 890	
<i>dont DSP transport Keolis</i>	41 100	43 645		43 645	
Dotations	28 127	28 623		30 233	1 610
<i>dont FNGIR</i>	5 050	5 050		5 676	
<i>dont Attribution de Compensation</i>	11 927	12 403		13 207	
<i>dont Dot. Solidarité</i>	10 600	10 620		10 800	
Restitution de fiscalité	7 300	7 158		7 296	138
Reversement de la REOM	0	0		966	966
SDIS	13 183	13 310		13 596	286
Subvention de fonctionnement	12 883	12 846		12 846	0
Particip. du Budget principal aux budgets annexes	12 307	12 042		12 042	0
Fonctionnement des services	44 962	43 824		45 184	1 360
<i>dont fonctionnement Eau et Assainissement</i>	10 811	11 372		12 052	
<i>dont fonctionnement Loire Authion</i>	0	0		680	
Sous total	220 137	221 899	0,8	227 025	5 126

Dépenses de personnel

Ce tableau fait état des hypothèses d'évolution en matière de dépenses de personnel retenues pour chacun des budgets. Pour plus de détails, il convient sur cette dimension stratégique des ressources humaines de se référer au contenu du rapport annexe dédié à cette thématique.

Montant en k€	BP 2017	PROJET BP 2018	ECART BP 2017 - PROJET DE BP 2018	
			en k€	en %
Masse salariale (Budget principal et budgets annexes)	32 024	32 019	-5	0,0%
Autres dépenses de personnel (Remboursement des frais RH liés aux compétences voirie et éclairage public, Frais RH liés au NPNRU, mutualisation)	10 697	11 034	337	3,2%
Total dépenses du chapitre 012 "dépenses de personnel"	42 721 062	43 052 753	331 691	0,8%

La politique Ressources Humaines mise en œuvre a permis en 2017 d'atteindre l'objectif de maîtrise de la masse salariale, fixé à une évolution inférieure à 1 %. Ainsi, tous budgets agrégés, la masse salariale a évolué de 0,78 % le chapitre 012 étant dans son ensemble contenu à l'objectif fixé (CA2017/CA 2016). L'impact des mesures de l'Etat, au travers de la revalorisation du point d'indice de 0,6 % au 1er Février 2017 d'une part, et des mesures de revalorisation de certaines grilles de rémunération issues du Protocole d'accord relatif aux Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations d'autre part, a été estimé à 2,60%. Cet impact a donc été neutralisé par les efforts de gestion des services.

Pour 2018, les effets des réorganisations en cours ou prévues dans le cadre de la prospective en Ressources Humaines, permettront, tous budgets agrégés, de contenir l'évolution de la masse salariale à 0%, malgré les effets propres au Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Cette évolution des dépenses constatée au chapitre 012 sera différente suivant les budgets. En effet, les budgets annexes Déchets, Eau et Assainissement connaîtront une baisse des dépenses de personnel en raison des efforts de réorganisation, liés au passage à la collecte bras latéral pour le budget des Déchets, et en raison des efforts d'optimisation de l'organisation de la Direction de l'Eau et Assainissement, qui devrait permettre d'augmenter son périmètre d'intervention tout en stabilisant ses dépenses de personnel.

Pour ce qui concerne le budget principal, les dépenses prévues au chapitre 012 seront en augmentation, en raison de l'intégration de Loire-Authion (Remboursement des dépenses RH de voirie et d'éclairage public) et de l'extension des compétences (plateforme droits des sols, ANRU, Conseil Sécurité au Travail, technicien de secteur,...). Ces dépenses partagées font l'objet de recettes amenant à un solde maîtrisé.

Notre schéma de mutualisation adopté le 11 juillet 2016 a donné lieu en 2017 à d'importants travaux autour de trois axes :

- 1- Le renouvellement des conventions de mutualisations de 28 services entre l'EPCI et la Ville et le CCAS d'Angers pour une durée de 5 ans,
- 2- L'élargissement de la plateforme de service du droit des sols à Angers, Avrillé et les Ponts de Cé,
- 3- L'approfondissement des actions du schéma de mutualisation au cours de 21 réunions avec des traductions concrètes en particulier dans le champ des ressources humaines (réseau, prévention, veille juridique).

Pour 2018, un ambitieux programme est détaillé dans le rapport annexe consacré aux ressources humaines. On en retiendra le renouvellement des conventions de plateformes de services aux communes (affaires techniques communales, conseiller en prévention, droit des sols) et des avancées attendues dans le domaine de l'informatique ou de la mise à disposition du référentiel A'Tout.

Délégations de service public et contrats d'exploitation

Les dépenses de cette catégorie représentent 61,4 M€ pour le projet de BP 2018 soit 28 % du total des dépenses. La délégation de service public en cours auprès de Kéolis pour le transport de voyageurs (41,1 M€ au BP 2017 et 43,6 M€ projetés en 2018) en représente les trois quart.

La hausse de 4,6 % comprend une prise en charge en 2018 de frais de préexploitation de la ligne B et une indexation à la hausse du contrat sur la base des derniers indices connus.

Dotations aux communes

Ce poste comprend à la fois la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation. Hors effet Loire Authion, la première reste stable à 10,6 M€ et la seconde est impactée de + 0,5 M€ suite la mise à jour du périmètre comptable associée à certaines compétences (notamment sur le stationnement de voirie).

Concernant Loire Authion, l'effet sur la dotation de solidarité communautaire est de + 0,2 M€ et de + 0,8 M€ pour l'attribution de compensation.

Restitution de fiscalité

Ce poste de 12,1 M€ comprend notamment le FNGIR (reversement lié à la réforme de la taxe professionnelle), les reversements des redevances eau et assainissement de l'Agence de l'Eau équilibrées en dépenses et en recettes. Son évolution estimée est d'environ - 1,1 %.

Subvention et participation aux budgets annexes

Ce poste est quasi stable sur la partie subventions (- 0,3 %) et en baisse sur la partie participations aux budgets annexes (- 0,27 M€ soit - 2,2 %).

Pour la partie budgets annexes, cette évolution renvoie à la participation du budget principal au budget annexe aéroport. En effet, ces 0,27 M€ traduisent les conséquences budgétaires des décisions prises l'année dernière autour de l'aéroport Angers-Marcé.

Frais de fonctionnement des services

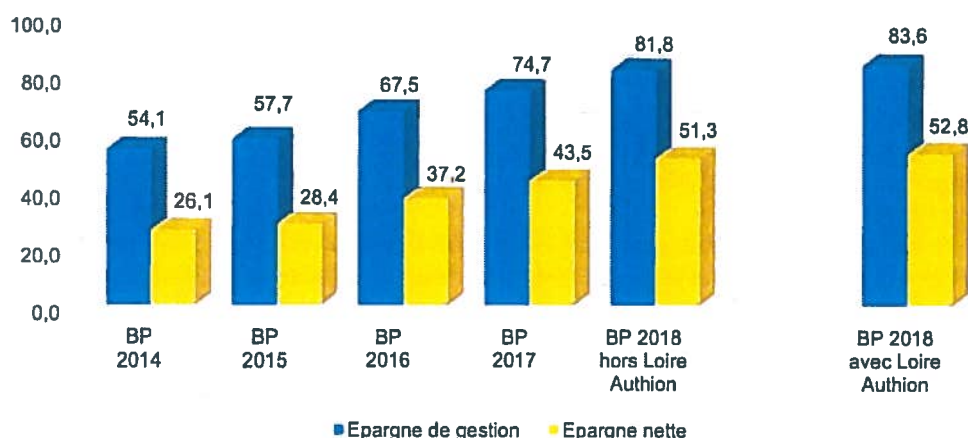
Les frais de fonctionnement des services représentent environ 20 % des dépenses de fonctionnement totales du budget. Ces frais correspondent aux charges à caractère général portées par chacun des budgets (eau, électricité, fournitures de voirie, téléphonie, informatique, assurances...). Les efforts de gestion engagés portent leurs fruits et permettent d'envisager **une baisse d'un peu plus de 2,5 %** entre le BP 2017 (45 M€) et ce projet de BP 2018 à 43,8 M€ sur ce poste.

► Les niveaux d'épargne en constante amélioration

	BP 2017	BP 2018 hors Loire Authion	Evol %	BP 2018	Effet Loire Authion	%
Epargne de gestion	74 679	81 807	9,5 %	83 588	1 781	11,9 %
(hors OCLT mais avec "autres dettes") <i>Intérêts</i>	11 245	10 910	-3,0 %	10 937	-27	-2,7 %
Epargne brute	63 434	70 897	11,8 %	72 651	1 754	14,5 %
(hors OCLT mais avec "autres dettes") <i>Capital</i>	19 969	19 646	-1,6 %	19 803	-167	-0,8 %
Epargne nette	43 465	51 251	17,9 %	52 848	1 597	21,6 %

Conséquence de cette hausse des recettes de fonctionnement (+ 3 %) et d'une maîtrise des dépenses (+ 0,8%), l'épargne de gestion et l'épargne nette s'améliorent respectivement de 7,1 M€ et 7,7 M€.

Evolution de l'autofinancement du budget consolidé (Chiffres BP)



Ce graphique illustre le doublement de l'épargne nette entre le BP 2014 et ce projet de BP 2018. Cette constante progression de l'épargne depuis le BP 2014 est liée aux efforts de gestion et a été renforcé par le désendettement continu sur cette même période.

► Les principaux projets d'investissement 2018 et leur financement

Les dépenses d'investissement sont estimées à plus de 132 M€ en 2018. Elles se répartissent en 87,6 M€ pour le budget principal et 45,1 M€ consacrées aux budgets annexes.

Budget Général - Recettes d'investissement						Budget Général - Dépenses d'investissement					
	BP 2017	BP 2018 hors Loire Authion	Evail	BP 2018	Effet Loire Authion		BP 2017	BP 2018 hors Loire Authion	Evail	BP 2018	Effet Loire Authion
Epargne nette	43 465	51 251		52 848	1 597	Dépenses d'équipement	98 337	103 560		105 674	2 114
Dotations fonds divers et autres	4 728	6 975		7 088	113	Dont taxe d'aménagement	0	1 381		1 472	111
Dont FCTVA	3 500	3 700		3 700		Dont estimation dépenses Loire Authion	0	0		1 100	1 100
Dont taxe d'aménagement	400	2 160		2 273		Dont Eau et Assainissement	14 560	17 673		18 596	1 936
Subventions et autres	14 064	17 625		17 625		Rachat de parts sociales	1 000	1 725		1 725	725
Dont subventions Tramway	500	3 885		3 885		Avances de trésorerie (Zac)	13 802	27 582		27 982	14 400
Avances ZAC	7 800	16 488		16 488	0	Dont Actiparc (Loire Authion)	0	0		400	400
Cessions	10 000	9 318		9 318	0						
Emprunts provisoires	31 231	32 935		30 948	1 987						
Reprise except. résultats / Rec. Équilibre	1 851	2 185		4 976	2 791						
Total	113 139	136 777	20,9%	139 291	2 514	Total	113 139	132 867	18,7%	135 381	2 514

■ Le budget principal

Les crédits d'investissements s'élèvent en 2018 à 87,6 M€ et se répartissent entre :

- le développement économique qui progresse avec 30 M€ dont 23 M€ pour les ZAC en dépenses et 15,9 M€ en recettes.
- une politique Urbanisme Logement Aménagement Urbain qui reste ambitieuse avec 17,9 M€ dont 7,1 M€ pour les aides aux logements et 5,9 M€ pour la politique de réserves foncières,
- l'enseignement et la recherche avec 4,8 M€ (dont 2 M€ pour les Contrats Plan Etat Région, 1,4 M€ pour le nouveau site de l'ISTOM),

Depuis le passage en Communauté Urbaine au 1er septembre 2015, Angers Loire Métropole exerce la compétence relative aux opérations d'aménagement dont elle a défini l'intérêt communautaire par délibération du 10 juillet 2017. Ce transfert impacte fortement le budget principal sur ce projet de BP 2018 à hauteur de + 20,26 M€ en dépenses. Ces dépenses sont compensées partiellement par 8,36 M€ de recettes, soit une charge nette supplémentaire de 11,9 M€.

Lors du budget supplémentaire il faudra ajouter à ces crédits nouveaux les reports d'investissement de 2017 pour un total de **11,2 M€** en dépenses compensées par le report de **5 M€** d'emprunt.

▪ Les budgets annexes

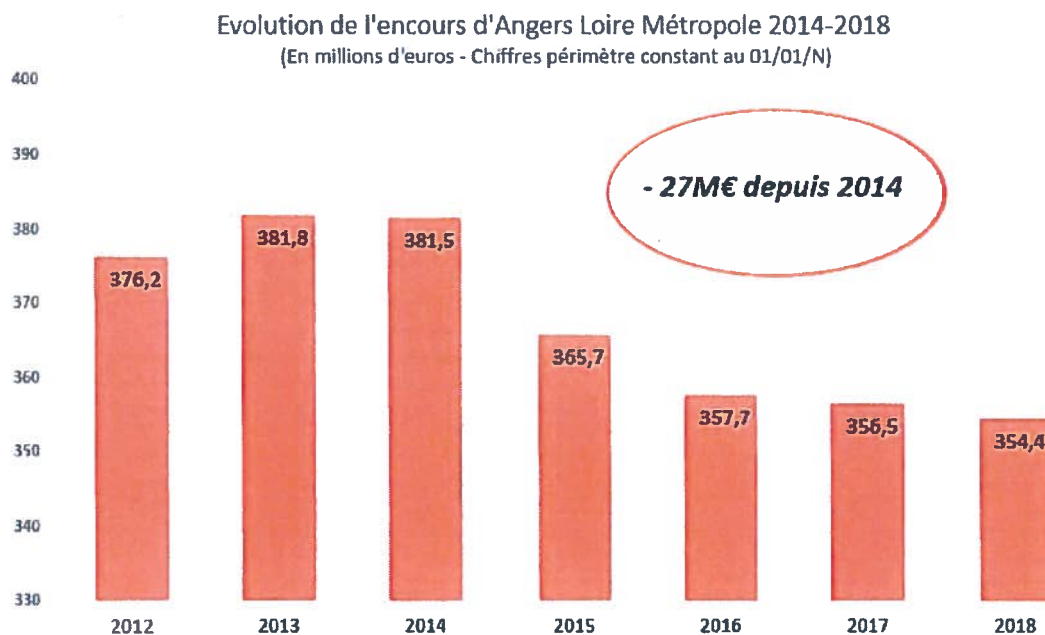
Les 45,1 M€ consacrés aux budgets annexes se décomposent quant à eux de la manière suivante :

- les budgets eau et assainissement continuent à investir de façon soutenue dans la rénovation des réseaux avec plus de 10 M€ d'investissements prévus pour 2018,
- le budget déchets avec 3,8 M€ permet notamment le renouvellement des véhicules et des travaux dans les déchetteries,
- enfin, le budget transports intègre les dépenses liées à la ligne B du tramway (suite des travaux pour le pont) pour 18,2 M€ et le renouvellement annuel du parc de bus pour 2,6 M€.

► La dette

Pour la quatrième année consécutive, l'année 2017 aura permis de poursuivre notre effort de diminution de l'encours qui passe de 356,5 M€ au 1er janvier 2017 à 354,4 M€ au 1er janvier 2018 **soit une baisse de 27 M€ depuis le début du mandat.**

Ce désendettement s'accompagne également d'une réduction significative de notre volume de dette à risque qui passe sous la barre symbolique des 100 M€ soit 27,1% de l'encours (contre 38,9 % en 2014).



La présentation de la dette d'ALM fait l'objet d'un rapport spécifique annexé au présent rapport afin de délivrer une information complète sur le suivi de notre encours de dette et notamment sur le suivi des emprunts « toxiques ».

En complément de ce rapport principal, il vous est proposé d'enrichir ces éléments financiers en consultant les deux rapports annexes dédiés à la gestion de dette et aux ressources humaines. Ces deux rapports sont structurés de la manière suivante :

Rapport annexe sur la gestion de la dette :

- une présentation de la structure de l'encours
- les actions de désensibilisation menées sur les emprunts toxiques
- un point d'actualité sur le fonds de soutien

Rapport annexe dédié aux ressources humaines :

- les orientations stratégiques en matière de ressources humaines
- un point sur la structure des effectifs
- des éléments autour des conditions de rémunération et de la durée effective du travail
- le schéma de mutualisation : point d'étape et programme de travail 2018
- le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

► Conclusion

C'est avec confiance que notre collectivité aborde le nouveau dispositif contractuel proposé par l'Etat en lieu et place de la baisse unilatérale de la DGF subie depuis 2014.

En effet, nous avons su depuis le début du mandat réinterroger nos politiques publiques dans le sens d'une plus grande efficacité. L'augmentation constante de notre épargne en est la meilleure preuve et la reprise économique à l'œuvre permet d'espérer une croissance de nos ressources dans les prochaines années.

Plus encore, les choix stratégiques réalisés collectivement - la fermeture de Biopole et la réindustrialisation du site, le désendettement de l'EPCI et la sécurisation de la dette, le passage en Communauté urbaine en 2016, l'accueil de la commune de Loire Authion il y a quelques semaines - sont venus amplifier cette consolidation de nos fondamentaux financiers.

Fort de cette solidité, Angers Loire Métropole s'apprête à investir 135 M€ sur le territoire aux côtés de ses communes membres, signe d'une confiance renouvelée en son avenir.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 05 février 2018

DELIBERE

Donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

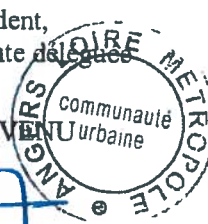

Donne acte de l'avancement du schéma de mutualisation et du programme de travail pour 2018.

Donne acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2018.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roselyne BIENVENU



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2018-21

Objet de l'acte : Débat d'Orientations Budgétaires

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats

Date de l'acte : 12 février 2018

Annexe : Rapport annexe sur la gestion de la dette

Rapport annexe dédié aux ressources humaines

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20180212-lmc1H25990H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25990H1

Date de transmission en Préfecture : 16 février 2018

Date de réception en Préfecture : 16 février 2018